



20 avril 2023

(23-2866)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

RÉPUBLIQUE DE CORÉE: LOI SUR LES BREVETS

Membre présentant la notification	RÉPUBLIQUE DE CORÉE
--	----------------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	LOI SUR LES BREVETS
Objet	Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/KOR/23_9174_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/KOR/18 , IP/N/1/KOR/P/12
Brève description du texte juridique notifié	
Des modifications ont été apportées aux règlements en ce qui concerne l'indemnisation des dommages-intérêts. En outre, les demandes de brevet concernant la prévention des catastrophes et la reprise, entre autres, peuvent désormais faire l'objet d'un examen accéléré; un comité de médiation a été mis en place pour permettre un règlement raisonnable des affaires en cours; et le délai pour introduire un recours contre une décision de rejet d'une demande de brevet a été porté de 30 jours à 3 mois.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	20 avril 2022
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	9 mars 2023
Autres renseignements	Détails concernant les versions antérieures de la Loi sur les brevets: https://www.law.go.kr/LSW/eng/engLsSc.do?menuId=2&section=lawNm&query=PATENT+ACT&x=14&y=26#liBgcolor3
Organisme ou autorité responsable	Office coréen de la propriété intellectuelle Courrier électronique: kipomla@korea.kr

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.